

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 23 mai 2011, sur la pétition intitulée: «Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-239 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En 2008, la communauté israélite a pris contact avec la Ville de Genève pour suggérer une fermeture de la place de la Synagogue au trafic motorisé. Le département des constructions et de l'aménagement, estimant que la restitution d'un espace entièrement piétonnier dans ce secteur largement sous-doté en la matière ne pouvait qu'être une plus-value, a chargé le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité d'évaluer la faisabilité d'une telle proposition.

A l'époque, le projet du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) approchait de sa phase de réalisation. Ce dernier impliquait d'importants travaux d'aménagement dans le quartier des banques pour la déviation de lignes de trolleybus. Il a donc été convenu d'envisager toute modification du statut de la place de la Synagogue à l'échéance de la mise en service du TCOB.

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a donc préparé un projet d'aménagement répondant à la demande des pétitionnaires et respectueux de la valeur patrimoniale du site puisque visant une réhabilitation de la place telle qu'elle a été conçue à l'époque par l'architecte Maurice Braillard. Les deux rues latérales sont intégrées à l'espace piétonnier mais restent accessibles aux ayants droit et services de secours. Ce projet a été soumis à la Direction générale de la mobilité, qui a émis un préavis de principe favorable. Toutefois, une entrée en matière formelle des autorités cantonales ne pourra se faire qu'après la mise en service du TCOB. Une requête en autorisation de construire sera donc déposée au Département des constructions et des technologies de l'information au printemps 2012. La réalisation de ce projet figure au 7<sup>e</sup> plan financier d'investissement, sous la rubrique 102.755.16.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

Le 14 septembre 2011.